

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Près de 46 500 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} juin 2019

Maisons-Alfort, le 4 juin 2019 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1er juin 2019, **46 585 sites 4G** sont autorisés par l'ANFR, dont **41 637 en service**, tous opérateurs confondus.

Au mois de mai, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **0,8 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **0,5 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- 10 636 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz** ¹ (+ **11,2 % sur un mois**) ;
- 37 980 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **800 MHz** (+ **0,8 % sur un mois**) ;
- 38 996 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **1 800 MHz** (+ **1,2 % sur un mois**) ;
- 15 824 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,1 GHz** (+ **2,7 % sur un mois**) ;
- 31 304 sites** ² sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz** (+ **0,7 % sur un mois**).

Outre-Mer, **2 474 sites** sont autorisés pour la 4G :

- 2 003 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 1 775 sites** sont autorisés dans la bande **1 800 MHz** ;
- 73 sites** sont autorisés dans la bande **2,1 GHz** ;
- 1 239 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

Le bilan des sites **4G mis en service** en métropole s'établit comme suit :

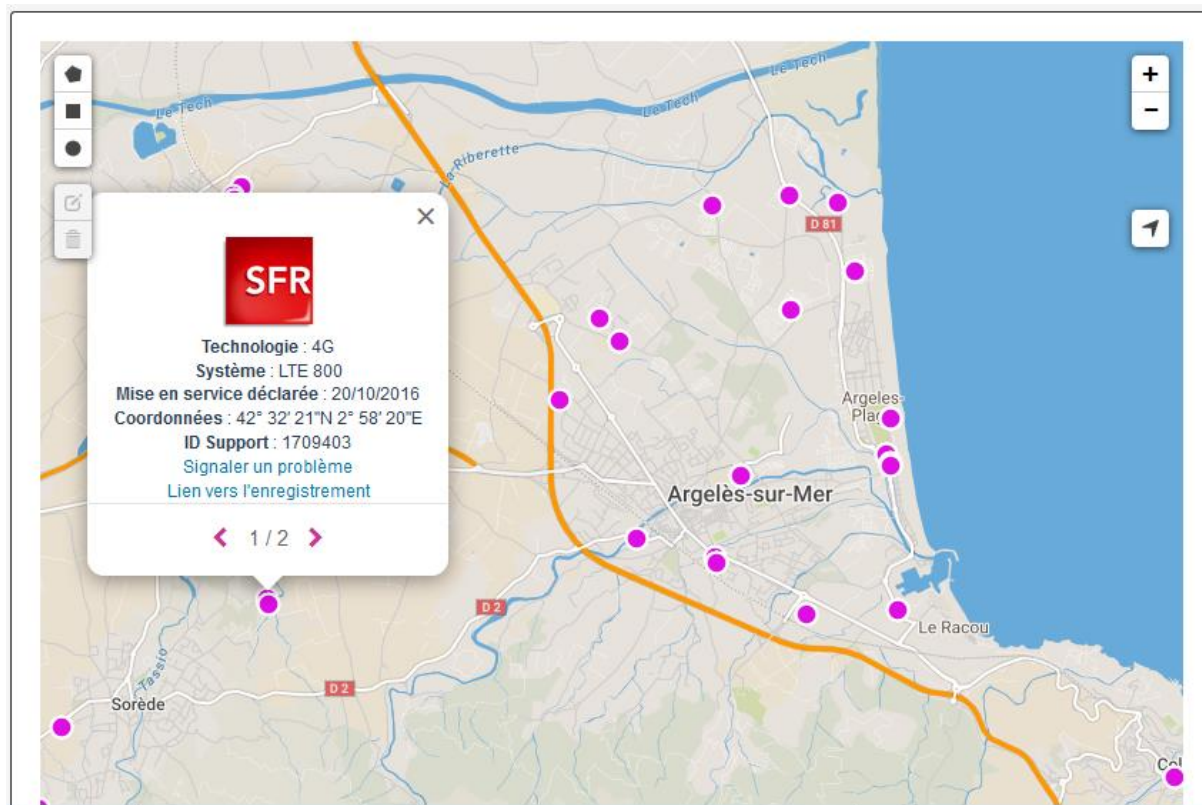
1. Orange (19 247 sites, + 119 en mai) ;
2. SFR (17 731 sites, + 57 en mai) ;
3. Bouygues Telecom (17 274 sites, + 31 en mai) ;
4. Free Mobile (12 751 sites, + 89 en mai).

14 nouvelles stations 5G expérimentales ont par ailleurs été autorisées par l'ANFR en mai 2019 dans la bande 3,5 GHz, pour un total de 111 stations autorisées en France.

¹ Pour mémoire, la bande 700 MHz n'est actuellement pas disponible pour le très haut débit mobile sur l'ensemble du territoire. Le transfert de cette bande, utilisée initialement pour des services audiovisuels, se fait progressivement jusqu'en juillet 2019. Pour plus de détails sur le calendrier : <https://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/bande-700-mhz/precisions-sur-les-phases-de-deploiement/>

² Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

Pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : Lou Paradis - presse@anfr.fr – 01 45 18 72 07 / 06 80 14 61 00

Retrouvez-nous sur :

